

Recommandations adoptées

Point 1. Mots d'ouverture

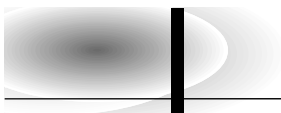
Que le conseil fédéral adopte la *Déclaration solennelle* qui suit :

Nous vivons un moment crucial. L'attaque subie par les syndicats du secteur public est brutale et touche tout le mouvement syndical. La colère est justifiée. Le gouvernement, en décrétant les conditions de travail, poursuit sa démolition de l'État et s'attaque aux syndicats et aux services publics. Il ne règle rien. Au contraire! Ce décret s'inscrit dans un plan pour privatiser des pans entiers de services publics et pour tenter d'affaiblir, dans la société québécoise, celles et ceux qui résistent à son œuvre de destruction.

Le décret – la loi 142 – impose des conditions salariales ainsi que de fortes mesures répressives pour tout syndicat ou individu recourant à des moyens de contestation, pourtant légitimes, qui auraient pour effet de ralentir, altérer ou diminuer les activités normales de travail. En ce qui concerne les salaires, le gouvernement impose un appauvrissement à l'ensemble des travailleuses et des travailleurs du secteur public en ne les augmentant que de 8 % pour près de sept ans que dure le décret, soit jusqu'en avril 2010.

La CSN proposera, au cours du mois de février, un plan d'information et d'action pour contrer ce gouvernement dont les attitudes antisyndicales et antisociales sont de plus en plus évidentes. Chaque syndicat sera invité à contribuer à ce plan, essentiel, pour stopper la destruction néolibérale, pour faire en sorte que les libéraux ne soient pas réélus et pour que soient corrigées les injustices créées par la loi 142.

Mais dès maintenant, nous, les délégué-es syndicaux de tous les secteurs de la FNEEQ (CSN), adoptons la présente déclaration comme message au gouvernement et aux directions des établissements d'enseignement concernés.



Déclaration de résistance

La loi 142, la *Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public*, nie le droit à la libre éducation des conventions collectives. Par ses dispositions répressives, le décret vise à affaiblir les organisations syndicales, tout en réduisant la liberté d'expression et l'exercice de droits syndicaux fondamentaux. Pourtant, les syndicats ont contribué, depuis plus de 40 ans, à améliorer les conditions de travail et les services publics.

Le décret consacre un appauvrissement des travailleuses et es travailleurs du secteur public, et contribue à la dégradation des services publics. Pourtant, les conditions de travail se détériorent depuis plusieurs années et accusent un retard important par rapport au secteur privé.

Nous avons à cœur l'avenir des services publics. Ce gouvernement méprise celle et ceux qui y œuvrent. Avec sa loi matraque, le gouvernement Charest poursuit son œuvre de démolition du Québec.

Nous, les délégué-es syndicaux de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (CSN), réunis en conseil fédéral le jeudi 12 janvier 2006, déclarons solennellement vouloir engager le combat nécessaire pour permettre aux syndicats du secteur public de retrouver leur droit de négocier l'ensemble de leurs conditions de travail et pour empêcher la répétition d'un tel affront aux droits syndicaux. Ce coup de force ne sera pas oublié et nous nous engageons à rappeler constamment aux élu-es de l'Assemblée nationale que celles et ceux qui ont voté pour ce décret en paieront le prix politique.

Point 5. Vie syndicale

Que le conseil fédéral reçoive le document « Pour agir en éducation » - rapport préliminaire du Colloque sur la vie syndicale et ses conditions.

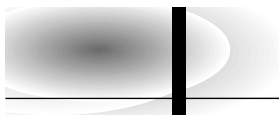
Point 7. Dispositions financières en lien avec la tenue du prochain congrès de la FNEEQ

Autorisation des dépenses du 1^{er} janvier au 2 juin 2006

Que pour la période du 1^{er} janvier au 2 juin 2006, les dépenses au fonds général et au fonds de négociation se fassent selon les mêmes paramètres que ceux contenus dans le budget 2003 – 2005 en tenant compte des transitions liées à la négociation du secteur public.

Nomination de la firme de vérification pour les états financiers de 2003-2005 de la FNEEQ

Que le conseil fédéral désigne la firme Beaudry Charbonneau pour vérifier les états financiers de 2003-2005 de la FNEEQ.



Point 9. Questions de privilège

- *Nº 1 Syndicat des enseignant-e-s du Collège Saint-Sacrement de Terrebonne*

Que le conseil fédéral souligne la lutte menée par le Syndicat des enseignant-e-s du Collège Saint-Sacrement de Terrebonne face aux attaques patronales sur la tâche enseignante, lui octroie un don de 1 000 \$ et invite ses syndicats à manifester leur appui en versant une contribution financière au syndicat.

- *Nº 2 Syndicat des employés de Fonderie Saguenay Ltée (CSN)*

Que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des employés de Fonderie Saguenay Ltée (CSN), lui octroie un don de 1 000 \$ et invite ses syndicats à appuyer sa lutte et à verser une contribution financière au syndicat.

- *Nº 3 Syndicat des employé-es du Manoir Richelieu (CSN)*

Que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des employé-es du Manoir Richelieu (CSN), lui octroie un don de 1 000 \$ et invite ses syndicats à appuyer sa lutte et à verser une contribution financière au syndicat.

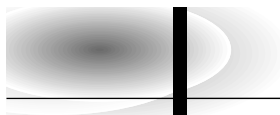
Point 11. Diversification de l'offre de formation au secondaire « Avis de la FNEEQ (CSN) au Conseil supérieur de l'éducation »

Que le conseil fédéral reçoive le document « Diversification de l'offre de formation au secondaire - Avis de la FNEEQ (CSN) dans le cadre de la consultation du Conseil supérieur de l'éducation, décembre 2005 ».

Point 12. Les enjeux de la réforme au secondaire

Que le conseil fédéral reçoive le texte « La réforme au secondaire : quelques enjeux » et

- fasse siennes les préoccupations exprimées dans le texte, à savoir :
 - § l'absence de bilan complet et sérieux des effets des nouvelles méthodes pédagogiques;
 - § la réduction de neuf à huit ans du parcours scolaire commun;



- § les effets anticipés d'une baisse de niveau de la formation scientifique au secondaire;
 - § l'insuffisance du support offert aux enseignantes et aux enseignants dans la mise en œuvre de la réforme;
 - § la tendance relevée en formation des maîtres à diminuer l'importance de la formation disciplinaire;
- mandate la FNEEQ pour prendre les moyens de diffuser ses positions et pour faire les représentations nécessaires, notamment auprès du ministère et du Conseil supérieur de l'éducation;
 - mandate le comité école et société pour exercer un suivi serré de l'évolution de la situation, avec l'appui du regroupement privé ou de tout autre syndicat concerné, et de faire rapport de tout développement significatif aux instances appropriées.

